

GLOSSAIRE RELATIF A LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Formation professionnelle continue

Formation ayant pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle et leur contribution au développement culturel, économique et social. Elle fait partie de l'éducation permanente.

Capacité

Ensemble de dispositions et d'acquis dont la mise en œuvre se traduit par des résultats observables. Potentiel d'un individu en termes de combinaisons de connaissances, savoir-faire, aptitudes, comportements ou attitudes.

Certification professionnelle

La certification professionnelle regroupe l'ensemble des diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification professionnelles délivrés par les autorités ou organismes valideurs (ministères, chambres consulaires, branches professionnelles, etc.). Les certifications professionnelles sont enregistrées dans un répertoire (local - RCP-NC et/ou national - RNCP) accessible au public.

Compétence

Une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources mises à disposition...).

Diplôme, titre, certificat et certificat de qualification professionnelle

Il n'y a pas de hiérarchie de valeur des certifications ; il convient de distinguer :

- les certifications publiques (diplôme, titre, certificat), créés par l'institution, après avis de la CCCP, et qui seront inscrites de droit au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC),
- les certifications privées (titre, certificat, certificat de qualification professionnelle) enregistrées sur demande au RCP-NC, et après avis de la CCCP.

Diplôme

C'est un document écrit établissant un droit. Il émane d'une autorité compétente, sous le contrôle de l'Exécutif (Etat, Nouvelle-Calédonie). Il conditionne l'accès à certaines professions et à certaines formations ou concours. Il reconnaît un niveau de qualification vérifié.

Toute création de diplôme est discutée au sein d'instances consultatives où siègent des représentants, de l'Exécutif, des employeurs et des salariés.

Titre

Les titres regroupent des certifications délivrés sous la tutelle de ministères dépourvus d'instances consultatives (dans lesquelles siègent les partenaires sociaux), et par des organismes de formation privés ou publics (exemple : certifications des ministères chargés de la défense, et de la culture ; certifications créées par les GRETA ; certifications des chambres consulaires).

Certificat

Document écrit, délivré par une autorité de référence (la Nouvelle-Calédonie, chambre consulaire...), reconnaissant au titulaire un niveau de capacité vérifié par un contrôle.

Certificat de qualification professionnelle (CQP)

Le terme de CQP désigne l'ensemble des certificats délivrés de manière paritaire par les branches professionnelles.

Initialement destiné aux bénéficiaires de contrat de qualification (*en métropole*), ce mode de certification a été étendu dans certaines branches à l'ensemble des salariés.

Equivalence

Reconnaissance d'une valeur égale entre deux certifications, établie sous la responsabilité des seuls certificateurs concernés. Les futures équivalences entre les certifications nationales et les certifications néo-calédoniennes seront mentionnées dans le RNCP et dans le RCP-NC.

Qualification

La qualification est un jugement officiel qui valide des niveaux de connaissances théoriques ou de maîtrise de processus de travail transposables qu'un agent peut exploiter dans diverses situations professionnelles. Elle se traduit par un diplôme, certificat professionnel ou tout autre titre.

De façon générale, on peut définir la qualification comme l'ensemble des connaissances, des aptitudes et des expériences que requiert l'exercice d'un emploi déterminé (on parle dans ce cas de qualification d'un emploi, d'un poste de travail) ou qu'est susceptible de mettre en œuvre un individu (il s'agit dans ce cas d'une qualification individuelle). Il importe donc bien de distinguer ces deux dimensions, car un individu possédant une certaine qualification (un CAP par exemple) peut être amené à occuper un emploi correspondant à une autre qualification (et donc rémunéré en fonction de cette autre qualification).

La notion de qualification doit être entendue au sens large : loin de se réduire au savoir technique mis en œuvre dans le procès de travail, elle ne se sépare pas de la question du statut et des conditions sociales du travail. Il convient donc de distinguer les qualifications réelles et les qualifications conventionnelles, des écarts sensibles apparaissent entre ces deux réalités.

Il convient de distinguer :

- la qualification acquise par la formation, attestée par un diplôme ou un titre ;
- la qualification du poste de travail, définie, d'une façon négociée ou non, dans la branche ou l'entreprise ;
- la qualification de chaque personne comprise comme capacité individuelle opératoire pour occuper un poste de travail.

Exemples : Une formation qualifiante est validée par un diplôme ou un titre... Une formation qualifiante peut ouvrir droit à une catégorie de rémunération dans le cadre d'une convention collective sans être validée par un diplôme.

RCP-NC

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie.

Créé par la délibération 39/CP du 29 novembre 2006, il recense l'ensemble des certifications créées et/ou délivrées en Nouvelle-Calédonie. Il est accessible à tout public, via le site internet www.rcpnc.gouv.nc.

RNCP

Répertoire national de la certification professionnelle.

Le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est une base de données des certifications à finalité professionnelle (titres, diplômes, CQP) reconnues par l'Etat et les partenaires sociaux, classées par domaine d'activité et/ou par niveau, consultable sur le site Internet de la CNCP (www.cncp.gouv.fr).

Il permet de consulter les descriptifs des certifications : niveau, secteur d'activité, résumé du référentiel d'emploi (ou du référentiel professionnel) ou éléments de compétence acquis, modalités d'accès...

Référentiel

Inventaire d'actes, de performances observables détaillant un ensemble de capacités (référentiel de formation) liées aux référentiels de métier ou de fonction correspondants. Inventaire d'activités ou de compétences nécessaires à l'exercice de ces activités. Ce mot est notamment utilisé dans les deux expressions suivantes inscrites dans la procédure d'élaboration des diplômes professionnels : le Référentiel d'activités professionnelles et le Référentiel de certification. (Réf. - *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation - Nathan Université*).

Les référentiels sont des supports essentiels dans une logique de certification.

Validation des acquis (VAE)

La validation des acquis de l'expérience est issue de la loi du pays du 3 février 2010.

La VAE permet à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins trois ans de faire reconnaître les compétences acquises par son expérience en vue d'obtenir, tout ou partie, d'un titre, diplôme ou certificat de qualification en rapport direct avec l'expérience détenue. La VAE prend en compte les compétences professionnelles acquises au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport direct avec le contenu du titre ou diplôme visé.

Le jury de validation peut accorder la totalité de la certification. Lorsqu'il ne peut délivrer la totalité du diplôme, il indique au candidat les possibilités qui s'offrent à lui pour obtenir les unités manquantes.

Tous les diplômes inscrits dans le répertoire des certifications professionnelles de Nouvelle-Calédonie et dans le répertoire national des certifications professionnelles, sont concernés par le dispositif de VAE.

Dernière mise à jour : avril 2011